**Propositions de définition du travail personnel de l’élève :**

**1 - Définition du travail personnel des élèves, établie en liaison écoles collège :**

L’autonomie de l’élève dans le travail personnel s’apprend, se travaille. C’est un maillon essentiel des apprentissages. Ce travail personnel permet de vérifier et de renforcer les acquis.

L’élève devient acteur de sa scolarité, développe son autonomie et le goût de l’effort.

* **Dans la classe**, l’accès à un travail personnel autonome doit faire l’objet de séances explicites. La mise en place pédagogique doit prendre en compte le rythme et le niveau de chacun afin que tous les élèves fassent de leur mieux en laissant place à l'erreur. Le travail personnel peut permettre de repérer les difficultés et proposer une différenciation.
* **Hors la classe**, il implique un cadre clair et précis pour l'élève. Le rôle des parents, dans un souci de coéducation, dans l’intérêt qu’ils portent au travail de leur enfant doit être défini dans le cadre de la charte à construire.

L'apprentissage du travail personnel est une condition de la réussite dans les études futures : Apprendre à être curieux, à se passionner, à se dépasser, à avoir confiance en soi.

**1 - Définition du travail personnel des élèves, établie en liaison écoles collège :**

Le travail personnel est un maillon essentiel des apprentissages. Il permet de vérifier et de renforcer les acquis.  
L’élève devient acteur de sa scolarité (en classe et à la maison), développe son autonomie et le goût de l’effort.

C’est un investissement. Il lui faut des attendus et des procédures explicités par le professeur (rituels).  
Acquisition des savoir-être et des savoir-faire.

**3 - Définition du travail personnel des élèves. Construction en journée de travail avec les professeurs des écoles.**

* Mettre du sens dans le travail donné à faire en classe ou à la maison.
* Les **compétences** attendues pour le travail personnel **s’enseignent**.
* Le travail personnel est un **moment d'apprentissage** où l’élève fait montre de ses capacités à **travailler seul** avec des **outils adaptés construits en amont et enseignés de façon spiralaire**. C'est avant tout un exercice qui **fait partie des apprentissages et acquisitions à l’École.**
* Travail fait par l'élève avec accompagnement de l’adulte, puis de manière **autonome.** Il demande validation.
* La première étape passe par **une attitude active en classe** qui dépend de plusieurs facteurs :
* Les postures des enseignants qui favorisent la mise au travail, la créativité et la réflexivité de tous.
* Les mises en situations autres qu’évaluatives qui donnent du sens aux apprentissages.
* Le climat de classe : estime de soi, bienveillance
* Un **travail de réflexion** en vue de répondre à une **consigne explicite.**

L’acquisition de ces compétences est un moteur essentiel à la réussite scolaire future.

**4 - Définition du travail personnel des élèves, établie en liaison écoles collège :**

Le travail personnel se fait hors et dans la classe.

Hors la classe, implique un cadre clair et précis pour l'élève.

Dans la classe, la mise en place pédagogique doit prendre en compte le rythme et le niveau de chacun afin que tous les élèves fassent de leur mieux en laissant place à l'erreur. Le travail personnel peut permettre de repérer les difficultés et proposer une différenciation.

Il tend à rendre l'élève autonome et acteur de son apprentissage. Doit refléter les compétences de l'élève ou de l'élève dans le groupe. Il doit éveiller ou approfondir la curiosité de l'élève et ou la créativité, et ou l'esprit critique, approfondir ou réinvestir les apprentissages.

La bienveillance est de rigueur à tout moment.

Le travail personnel doit permettre à l'élève d'accéder à un nouveau niveau de compétences et de le comprendre (prise de conscience).

L'apprentissage du travail personnel est une condition de la réussite dans les études futures : Apprendre à être curieux, à se passionner, à se dépasser, à avoir confiance en soi.

**5 - Définition du travail personnel des élèves, établie en liaison écoles collège :**

Le travail personnel de l’élève inclut :

* Concentration, attention, investissement,
* Temps de réflexion personnelle,
* Capacité à échanger,
* Goût de l’effort, combativité,
* Temps d’**autonomie** pour s’approprier la thématique pour s’entraîner, chercher, anticiper, apprendre par cœur.

La finalité en est : L’acquisition de connaissances et compétences.

Les moyens répertoriés :

* Méthodes et outils mobilisés de façon autonome et personnelle pour s’approprier les apprentissages.
* Développement des aptitudes cognitives permettant, grâce à l’autonomie, un enrichissement personnel visant un projet d’orientation et d’avenir.

Autonomie : comment l’atteindre ?

* Méthodologie
* Motivation : donner du sens à ce qui est appris
* Mise en pratique de compétences travaillées en classe.

La question restant en suspend est de savoir comment les élèves atteignent ces niveaux de compétences méthodologiques en classe.